

Les Entretiens de la Conférence

Le Sport à l'Université

Journée d'Etude - Paris, 20 octobre 2000

LES ACTES

Discours introductifs	3
André LEGRAND, Premier Vice-Président de la CPU et Président de l'Université Paris X Nanterre	3
Francine DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement Supérieur.....	3
Michel POUCHAIN, Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Etudiant et Président de l'Université Paris 13	4
Ernest GIBERT, Vice-Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Etudiant et Président de l'Université de Rouen.....	4
Compte rendu des travaux de l'atelier 1 : Les pratiques sportives	5
I. Les pratiques intégrées aux cursus	5
II. Les pratiques libres encadrées.....	6
III. Les pratiques libres non encadrées	6
IV. Les pratiques associatives et la compétition	7
V. Conclusion	7
Compte rendu des travaux de l'atelier 2 : Sport, intégration, animation et citoyenneté étudiante	8
I. Le sport dans les cursus.....	8
II. Rôle d'intégration des pratiques sportives	8
III. L'engagement étudiant	9
IV. Informations sur la pratique sportive.....	9
V. Liberté de pratique.....	9
VI. Equipements	10
VII. Partenariats.....	10
Compte rendu des travaux de l'atelier 3 : Pour le sport universitaire, quels moyens ?	11
I. La mobilisation des moyens humains.....	11
II. La question lancinante des équipements sportifs	12
III. Le financement du sport universitaire.....	13
Synthèse et conclusions de la journée	15
Ernest GIBERT, Vice-Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Etudiant.....	15
I. La volonté de donner au sport toute sa place	15
II. Le sport vaut plus que le sport	16
III. Les moyens sont insuffisants	16
Michel POUCHAIN, Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Etudiant Président de l'Université Paris 13.....	17

André LEGRAND, Premier Vice-Président de la CPU et Président de l'Université Paris X Nanterre

Je suis très heureux de vous accueillir à la Maison de l'Université pour cette journée d'étude, dont le titre définit parfaitement l'esprit dans lequel nous souhaitons inscrire notre réflexion.

Ce matin, mon rôle sera relativement restreint. Je passerai très rapidement la parole à Francine Demichel, Directrice de l'Enseignement Supérieur, à Michel Pouchain, Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Etudiant et Président de l'Université Paris XIII et à Ernest Gibert, Vice-Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Etudiant.

Si la Conférence des Présidents d'Université a souhaité organiser cette journée, c'est parce que la question du sport à l'université est fondamentale pour l'activité et le fonctionnement des établissements, pour le travail des étudiants, pour le lien social et l'intégration des élèves. La présence de nombreux présidents dans la salle montre leur attachement à ces préoccupations. Je souhaite vivement que nos réflexions soient couronnées de succès.

Dans le passé, la Conférence a déjà organisé des rencontres pour permettre à toutes les composantes des communautés universitaires de s'exprimer. Cette année, elle a souhaité souligner l'importance de la question du sport. Nous vous remercions d'avoir répondu favorablement à cette invitation.

Francine DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement Supérieur

Les préoccupations de la Conférence des Présidents d'Université rejoignent celles de l'Etat. En 1960, les universités françaises rassemblaient 200 000 étudiants, contre plus d'1,5 million aujourd'hui. Cet accroissement démographique a exigé un effort considérable au niveau de l'accueil. Parallèlement, les universités se sont concentrées sur les acquis des étudiants à leur sortie du système universitaire. Ainsi, le séjour des étudiants dans l'université a souvent été considéré comme un aspect secondaire. C'est pourquoi la Conférence des Présidents d'Université et l'Etat souhaitent mettre l'accent sur la vie des étudiants à l'intérieur des établissements, dans ses composantes scolaires et extra-scolaires.

Notre réflexion dans ce domaine consiste à examiner comment il est possible de mieux organiser la vie des étudiants à l'université, sachant que certains établissements sont de véritables campus, alors que d'autres sont pleinement insérés dans les villes. Une politique d'établissement est donc nécessaire pour tenir compte des conditions locales. Toutefois, une réflexion de l'Etat est également indispensable, et elle se traduit déjà par des efforts concrets, qu'il s'agisse des mesures du plan social étudiant ou des actions menées dans les contrats.

Aujourd'hui, la situation est meilleure dans le domaine de l'accueil pédagogique. La vie étudiante est aussi un axe fort de ces actions, notamment au niveau des résidences étudiantes, des équipements sportifs ou encore des bibliothèques. En particulier, dans les régions, une grande attention est accordée à la question des équipements sportifs.

Il est temps de mener une réflexion globale sur le sport à l'université, qui devra être complétée par une analyse des structures et l'élaboration de politiques de gestion des ressources humaines adaptées. Ce colloque nous permettra donc de réfléchir sur les statuts et sur les besoins.

Michel POUCHAIN, Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Étudiant et Président de l'Université Paris 13

La vie de l'étudiant est un thème prioritaire pour les universités. Dans le domaine du sport, les besoins et des demandes sont évidents. Nous devons aujourd'hui proposer des réponses concrètes, afin de développer des partenariats et je vous remercie vivement d'avoir accepté d'en débattre en toute transparence.

Ernest GIBERT, Vice-Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Étudiant et Président de l'Université de Rouen

Le sport existe bel et bien à l'université, mais sa place n'est pas encore celle qui devrait être la sienne. Car le sport vaut plus que le sport. Au-delà des pratiques considérées stricto sensu, on lui demande en effet de jouer d'autres rôles. Il a notamment une fonction sociale dont le poids ira grandissant dans les années qui viennent.

Le sport à l'université fait la plupart du temps l'objet d'une attention bienveillante, comme le montrent le rapport Fabre ou celui du Comité National d'Évaluation. Les constats que font ces rapports sont pertinents, mais le moment est venu de passer à l'action. C'est ce que la Conférence des Présidents d'Université souhaite faire sans tarder.

Nous devons donc nous intéresser aux conditions du développement du sport à l'université. La tenue de cette rencontre dans la « Maison de l'Université » a une signification symbolique forte : cette Maison est un lieu de rencontre, d'échange, de réflexion et de proposition. C'est précisément ce que nous voulons faire de cette journée.

Aujourd'hui, tous les acteurs internes et externes concernés sont réunis. Certes, nous avons souvent l'occasion de nous rencontrer, de manière bilatérale. Mais il est rare que nous nous rencontrions tous, sans enjeu immédiat. Nous avons donc organisé cette journée avec les organisations étudiantes dans un esprit d'ouverture. Il nous a semblé nécessaire d'appréhender ce thème, où les discussions sont parfois passionnelles, sur la base de trois ateliers.

- Le premier portera sur les *pratiques*. Celles-ci sont nombreuses et diverses et s'adressent à des publics dont les attentes sont de plus en plus hétérogènes.
- Le deuxième atelier portera sur *l'intégration et la citoyenneté* : le sport est un moyen d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants, c'est un facteur d'animation important. Il permet aux étudiants de prendre des responsabilités et devient alors un vecteur de la citoyenneté.
- Le troisième atelier réfléchira sur les moyens : quels équipements, comment les utiliser, comment employer au mieux les ressources humaines, quels financements ?

Je pense que nous aurons alors une vision fidèle de l'ensemble des perspectives et des problèmes que pose le sport à l'université. Vous aurez noté que deux sujets ne seront pas abordés : le sport de haut niveau et les UFR STAPS. Sans mésestimer leur importance, nous n'aborderons pas ces deux thèmes aujourd'hui qui mériteraient, à eux seuls, qu'on leur consacre un colloque. Pour le reste, afin de ne pas rester dans les généralités, nous souhaitons que les interventions soient faites sur la base d'expériences vécues, de faits rapportés. Enfin, il sera indispensable que les ateliers ne traitent pas de questions hors sujet. Ce sont les étudiants qui rapporteront les travaux des ateliers cet après-midi et qui ont accepté la lourde tâche de synthétiser vos propos.

COMPTES RENDUS DES ATELIERS

Séance présidée et débats animés par Michel Laurent, Président de l'Université Aix-Marseille 2

ATELIER 1

Les pratiques sportives

Président, Josy Reiffers, Président de l'Université Bordeaux 2

Rapporteur, Olivier Vial

Les pratiques sportives à l'Université doivent être encouragées. L'étude du GNDS souligne que la pratique du Sport est très bénéfique aux étudiants. Certains intervenants indiquent en complément que l'intégration du sport dans les cursus universitaires peut présenter un intérêt extra sportif puisque le sport peut fournir des acquis méthodologiques ou comportementaux utiles dans le savoir-être des étudiants. Une enquête réalisée sur l'Etablissement de Paris 2 montre qu'un étudiant qui pratique le Sport réussit mieux à ses examens que les autres.

Depuis une trentaine d'années, on assiste à une énorme diversification des pratiques sportives à l'Université pour plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer l'apparition de nouvelles disciplines sportives ou l'hétérogénéité de la motivation des étudiants à faire du sport. Pour clarifier le débat, on a divisé les pratiques sportives à l'Université en quatre rubriques :

- les pratiques intégrées au cursus,
- les pratiques libres encadrées,
- les pratiques libres non encadrées,
- les pratiques associatives et la compétition.

I. Les pratiques intégrées aux cursus

Elles peuvent revêtir plusieurs formes dont les plus classiques sont soit la possibilité pour les étudiants d'avoir des points de bonus les aidant à valider leurs enseignements traditionnels, soit l'organisation de modules ou unités de valeur "sport" entrant dans la maquette des enseignements. Une forme plus originale de pratique intégrée est de prendre le sport comme champ d'application d'autres enseignements (histoire, gestion...). Dans tous les cas, ces pratiques intégrées doivent être **volontaires**. Si beaucoup d'Universités peuvent faire valoir l'existence d'une pratique intégrée au cursus, ceci est loin d'être aussi généralisé qu'on veut bien le dire, en raison d'un grand nombre de difficultés :

- **la portée éducative du Sport n'est pas reconnue**. Il s'agit d'un problème de "culture" peut-être plus fréquent en France que dans d'autres pays.
- **l'évaluation des pratiques sportives intégrées aux cursus est critiquée**, pas toujours à juste titre, car dans bien des cas, elle est faite sans générosité excessive. Dans d'autres cas, seules l'assiduité ou la réalisation de performances vaut validation, ce qui est sans doute insuffisant. La généralisation d'une bonne évaluation (si les objectifs pédagogiques sont bien définis) peut donc favoriser la généralisation de l'intégration des pratiques sportives dans les cursus. L'évaluation peut être faite par les enseignants des SUAPS seuls ou en coordination avec les enseignants des matières "traditionnelles".

- les installations sont insuffisantes ou insuffisamment proches des locaux pédagogiques.
- les plages horaires dévolues au sport sont insuffisantes : la demi-journée hebdomadaire libre est loin d'être généralisée et la coupure de milieu de journée (12h-14h) n'existe que rarement. La semestrialisation a aggravé cette situation.
- le manque d'information et de mesures incitatives à la pratique du sport sont cités par quelques-uns.

II. Les pratiques libres encadrées

Ces pratiques sont volontaires et ne donnent lieu à aucune évaluation ou compétition mais elles répondent à un objectif pédagogique qui peut revêtir des formes très diverses : il ne s'agit donc pas de loisirs.

Ces pratiques encadrées sont sous la responsabilité d'enseignants des SUAPS (notamment mais pas exclusivement). Il s'agit d'un encadrement "pédagogique" et non de la présence de personnel pour surveiller les installations ou intervenir en cas d'accident.

Les pratiques libres encadrées (qui, dans l'idéal, devraient pouvoir être offertes à tous les étudiants qui en manifestent le désir) se heurtent aux mêmes difficultés pour les pratiques intégrées aux cursus :

- manque de personnel pour l'encadrement. Certains ont suggéré que les étudiants, (issus des STAPS ?) soient, **sous la responsabilité d'un enseignant**, habilité à assurer l'encadrement (dans certains cas, dans le cadre d'un tutorat),
- plages horaires insuffisantes,
- installations sportives insuffisantes ...

Pour les étudiants handicapés, (ils sont 4 500 en France !), les pratiques libres encadrées sont extrêmement difficiles. Les installations sportives des Universités ne sont le plus souvent pas accessibles pour les étudiants handicapés. La prise en charge des handicapés, qui doit être très personnalisée, est quasiment impossible par déficit de personnel d'encadrement même si certaines initiatives (notamment l'association Handisport) sont prises. **Tout reste donc à faire.**

III. Les pratiques libres non encadrées.

Elles relèvent plus des loisirs et devraient aussi être proposées à tous les étudiants qui en font la demande. Il s'agit essentiellement de la mise à disposition d'installations sportives ou de matériel de sport pour les étudiants. Le problème essentiel soulevé par tous les membres de l'atelier est celui de la responsabilité, notamment pénale, des Présidents d'Université en cas d'accident. Il semble d'ailleurs que la réglementation soit très floue sur ce point et beaucoup souhaitent la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir les conditions réglementaires dans lesquelles cette pratique libre non encadrée pourrait être exercée. **La notion de "campus ouvert", si elle est souhaitable, est donc difficile à mettre en pratique.**

IV. Les pratiques associatives et la compétition

Les compétitions sont très pénalisées par le calendrier des enseignements, et ceci est aggravé depuis la mise en place de la semestrialisation. Le nombre de semaines pendant lesquelles les étudiants des composantes de toutes les Universités d'une même Académie sont disponibles pour les compétitions sportives est trop faible. L'organisation souffre d'un manque d'implication des étudiants qui, bien que présents dans les Associations Sportives ou aux Conseils des CRSU, ne sont pas des permanents...

Pour les compétitions, beaucoup regrettent que, de plus en plus, avec la professionnalisation du sport, les sportifs de haut niveau aient de leur club l'interdiction de participer aux compétitions Universitaires.

V. Conclusion

La politique de l'Université pourrait afficher, plus qu'elle ne le fait aujourd'hui, les pratiques sportives dans les contrats signés avec le Ministère de l'Education Nationale et déboucher sur l'octroi de moyens dont personne ne nie l'insuffisance.

ATELIER 2

Sport, intégration, animation et citoyenneté étudiante

Présidente, Josette Travert, Présidente de l'Université de Caen

Rapporteur, David Denis

Le public concerné par les pratiques sportives est très divers, d'abord par son origine sociale, mais aussi par son origine géographique, par la pratique sportive passée, par le mode de logement, la situation matérielle... Les situations des universités sont elles aussi très diverses (campus groupés ou éclatés comme en Artois, en ville ou non...).

Le débat qui a animé l'atelier a été très ouvert, très riche et constructif. Il a permis de dégager des points de consensus et d'ouvrir le champ des propositions, même si certaines options font encore débat.

Le sport, en dehors de son aspect "pratique physique", est un moyen fort d'animation de la vie des universités, un levier puissant de la citoyenneté étudiante et un foyer de convivialité.

I. Le sport dans les cursus

Dans certaines universités, le sport a été rendu obligatoire en DEUG voire en licence (Lyon 1, Lille 1...). Tout dépend cependant du volontarisme de l'université dans ce domaine. Nous n'avons pas débattu de la pertinence de cette mesure.

Dans d'autres universités, le sport est optionnel, le plus souvent sous la forme d'UE complémentaires (Rennes 2 et Dijon...).

II. Rôle d'intégration des pratiques sportives

Pour les nouveaux arrivants, le sport permet la découverte de l'université et de son site, la rencontre d'autres étudiants, la découverte de pratiques et d'activités nouvelles.

Le sport peut être un facteur de convivialité, d'où la mise en place dans certaines universités de rencontres sportives "de proximité" (rencontres entre sites, entre composantes, entre promotions, voire entre universités, comme c'est le cas entre les universités normandes). Les rencontres peuvent permettre aussi d'associer les personnels universitaires.

La pratique sportive permet aux étudiants de se sentir mieux dans leur corps notamment grâce à l'évacuation du stress... Les étudiants sportifs ont d'ailleurs un taux de réussite plus élevé que la moyenne.

Le sport joue un rôle important pour l'intégration des étudiants étrangers, particulièrement demandeurs d'activités sportives. Il participe à l'animation du campus, d'autant que les étudiants étrangers restent souvent sur place le week-end. Il faut aussi noter le rôle fédérateur du sport sur les universités à campus éclaté comme dans l'université d'Artois.

Rappelons enfin que l'égalité garçons/filles n'est pas toujours une réalité. On constate que la pratique féminine est statistiquement inférieure à celle des garçons et surtout pas toujours adaptée (les sports sont souvent collectifs, les horaires incommodes...).

Quant à la pratique du sport par les étudiants handicapés, si des actions ont déjà été menées, des efforts restent encore à faire pour l'accessibilité aux équipements sportifs et pour l'adaptation des activités aux différents handicaps.

Mais attention ! le sport ne doit pas être un ghetto "angélique", le lieu "idéal" ou la solution miracle pour résoudre tous les problèmes liés à l'intégration des étudiants et à l'expression de la citoyenneté.

III. L'engagement étudiant

Le groupe a débattu sur la place des étudiants dans l'encadrement des pratiques sportives : quid du "Statut de l'étudiant qui prend des responsabilités" ? L'investissement étudiant est également important et les membres de l'atelier sont d'accord pour dire que sa place est centrale mais pas exclusive (le binôme enseignants-étudiants est souvent nécessaire).

Ici, les associations sportives ont été largement évoquées notamment pour le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'encadrement des étudiants par d'autres étudiants.

La question de la pertinence de la validation des activités susceptibles d'être prises en compte dans le cursus : points bonus dans certaines universités (comme à Saint Etienne, à Paris 2, à Lyon 3...) ne fait pas l'unanimité. Cette reconnaissance pourrait être contradictoire avec l'engagement citoyen, volontaire, bénévole, sans contrepartie.

IV. Informations sur la pratique sportive

Différents dysfonctionnements ont été rappelés : absence de visibilité du lieu où l'étudiant peut s'informer, information elle-même et mode de transmission de celle-ci défectueux,... Dans ce domaine, un consensus s'est dégagé sur la nécessaire mise en place d'espaces permanents mais des divergences sont apparues sur les modalités : certains sont favorables à la création de « Maisons des sports » mais beaucoup préconisent l'intégration du sport dans les « Maisons de l'étudiant ».

Il ne faut pas négliger d'entendre les étudiants sur leurs expériences passées ; compte tenu des nombreuses années d'expérience dans des activités sportives diverses, pratiquées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, les étudiants peuvent être, en effet, d'excellents conseillers. Le rôle que peuvent jouer les Clubs universitaires ne doit pas être négligé, il peut être une véritable passerelle entre l'Université et les Associations sportives.

V. Liberté de pratique

L'utilisation du temps libre pour faire du sport serait appréciée par grand nombre d'étudiants. Cependant, ce temps libre n'est pas toujours en bonne adéquation avec les emplois du temps universitaire. Les propositions d'aménagement horaire (jeudi après-midi) sont-ils totalement pertinents ? Faut-il être uniforme et incitatif dans une université (aménagement plus large du temps) ? En fait, on constate que les sports sont de plus en plus pratiqués le soir et le week-end.

VI. Equipements

Les campus manquent d'équipements ce qui implique que les étudiants doivent souvent se déplacer pour faire du sport. Cette contrainte est souvent un frein au développement de l'activité sportive et à la fréquentation des salles.

La question de la « localisation la plus pertinente » a enfin été abordée : dans les campus, au centre ville, en périphérie....

VII. Partenariats

Pour atteindre au mieux les objectifs, le débat a montré que des expressions comme « complémentarité », « partenariats », « volontarisme », « mutualisation », sont particulièrement importantes. Cependant sur certains problèmes les réponses ne peuvent pas être uniques. Leur pertinence dépend de l'histoire et de la situation des universités.

Un consensus s'est formé sur l'importance de l'ouverture de l'université à son environnement extérieur, notamment la Ville. La notion d'équipements partagés entre les villes et les universités peut ici être importante. Mais les différences sont très grandes selon l'implantation géographique des universités et les interlocuteurs.

Les partenaires sportifs comme la FNSU ou les fédérations sportives seront complémentaires. Le CROUS peut aussi accompagner ou faciliter la pratique sportive.

Globalement, le développement du sport universitaire découle d'une volonté de politique globale. Il **est l'une des parties du contrat d'établissement et ne doit donc pas être négligé.**

ATELIER 3

Pour le sport universitaire, quels moyens ?

Présidente, Hélène Lamicq, Présidente de l'Université Paris XII

Rapporteur, Gweltaz Frigout

En introduction, Hélène Lamicq rappelle que le thème du sport a été peu pris en compte dans les Universités, d'autres priorités s'étant imposées au cours des dernières décennies. Le bilan du sport à l'université est donc contrasté et il semble nécessaire de confronter les analyses afin de mettre en œuvre les moyens indispensables pour rendre sa place au sport.

En ce qui concerne les moyens humains, il paraît intéressant d'aborder la question de l'encadrement SUAPS et de la mobilisation des différents groupes d'enseignants du sport, ainsi que celle des autres types d'encadrement possibles ou souhaitables. Il semble également nécessaire de redéfinir les fonctions d'encadrement liées aux divers enseignements, ainsi que les compétences correspondantes ; en effet, les modalités actuelles d'enseignement du sport et d'encadrement des pratiques sportives ne sont visiblement pas suffisantes.

Pour les équipements, les situations des universités semblent aller du confort au dénuement le plus total. C'est en tout cas l'impression que l'on peut retirer après certaines visites d'établissements. L'équité nationale n'est donc pas assurée aux étudiants. Les solutions à ces disparités doivent être trouvées soit au niveau de chacune des universités, soit en prévoyant des regroupements d'établissements, soit en partenariat avec les collectivités territoriales. Gestion proprement universitaire ou externalisation, mutualisation des équipements, recherche de solutions diversifiées pour les étudiants des différents sites d'une même université, sont autant de solutions à envisager.

Enfin, ces dernières années, la question du financement du sport n'a pas été bien traitée. Etat, universités, étudiants, partenaires constituent autant de sources de financement actuellement mobilisées de façon complémentaire et pourtant insuffisante. Certains modes de financement du sport universitaire sont actuellement contestés par certains étudiants, mais c'est bien l'ensemble du financement du sport universitaire qui doit être envisagé et non pas seulement la contribution étudiante.

I. La mobilisation des moyens humains

Les intervenants s'accordent à souligner le déficit en moyens humains. La discussion fait apparaître les différentes fonctions à assumer dans l'enseignement du sport à l'université :

- l'enseignement dans les formations diplômantes,
- l'encadrement des pratiques récréatives ou culturelles du sport,
- l'entraînement du sport de compétition.

Les compétences à mobiliser pour chacune de ces activités sont différentes et ne requièrent pas nécessairement la mobilisation d'enseignants universitaires stricto sensu. Il pourrait être possible de faire intervenir pour l'encadrement de certaines pratiques des étudiants de maîtrise ou de troisième cycle de STAPS en tant que moniteurs, ainsi que des titulaires de brevet d'état.

De même, différents types d'utilisateurs doivent aussi être distingués :

- les étudiants des SUAPS,
- les étudiants des STAPS,
- les étudiants étrangers,
- les utilisateurs en pratiques libres,
- les compétiteurs.

Normes d'encadrement et compétences requises diffèrent pour ces divers types d'utilisateurs, mais varient aussi suivant les sports pratiqués.

Les modalités de comptabilisation des heures d'enseignement et/ou d'encadrement des pratiques sportives doivent donc revêtir toute la précision nécessaire, en tenant compte de l'imbrication souple d'activités différentes pour les enseignants. En effet, les missions de formation doivent reposer sur des apports culturels et scientifiques, alors que la mission d'animation peut n'être que récréative. De ce fait, l'ensemble des interventions des enseignants SUAPS ne relève pas nécessairement de l'application du décret Lang.

Les débats ont conduit à proposer plusieurs solutions :

- faciliter les capacités réglementaires de recrutement, afin de diversifier les profils des personnes adaptées aux différentes fonctions ;
- éviter la multiplication des structures s'occupant du sport à l'Université, afin de réduire les conflits de territoire : deux structures, l'une de formation, l'autre de pratique, simplifieraient la lecture de l'offre dans chaque université ;
- assurer la couverture de la responsabilité des personnels dans l'exercice de leurs fonctions est une garantie nécessaire et inégalement apportée.

L'offre et l'encadrement des pratiques sportives semblent jouer un rôle croissant dans l'attractivité des établissements, notamment à l'égard des étudiants étrangers. En outre, l'absence d'équipements n'engage pas les universités à demander tous les emplois nécessaires.

II. La question lancinante des équipements sportifs

La demande des établissements en équipements sportifs est générale. Equipements universitaires, mutualisés par l'ouverture à d'autres utilisateurs, ou équipements des collectivités locales ouverts aux universités, tels ont été les termes de la discussion.

Au-delà d'un constat commun de déficit d'équipements, deux positions se dégagent :

- en faveur d'une maîtrise universitaire des installations sportives, laissant place à l'ouverture de ces équipements à d'autres utilisateurs, par mutualisation ;
- en faveur d'un usage universitaire des équipements des collectivités locales ; cette position peut être le fruit de la contrainte, liée à l'absence totale d'équipements et à la perte d'espoir de pouvoir un jour en bénéficier ; mais elle peut aussi découler d'un choix explicite d'externalisation de cette gestion coûteuse.

Voulues ou subies, ces collaborations sont toujours conçues pour un meilleur usage d'équipements dont la construction et plus encore le fonctionnement engendrent des coûts considérables.

En outre, la gestion des personnels universitaires afférente à ces équipements demeure souvent un problème non résolu.

La discussion met en évidence la demande de proximité exprimée par les étudiants pour un accès aisé aux équipements sportifs, condition d'une pratique sportive fréquente. Ceci conduit à poser clairement la question des équipements en fonction de chaque site universitaire, suivant une politique de site relative à chacune des pratiques sportives envisagées.

De nombreux participants soulignent également la difficulté à faire réaliser les équipements sportifs pourtant prévus, voire même programmés, dans les contrats de plan Etat-Région. A l'heure des arbitrages, ils constituent souvent des priorités de deuxième rang et font ainsi l'objet de reports fréquents. Ce mécanisme pervertit les politiques énoncées par les universités, par les collectivités locales, alors même que les localisations des sites universitaires, en centre ville ou en périphérie, conditionnent les solutions réalisables et souvent retenues d'un commun accord.

Le flou de cet échéancier de constructions constitue sans doute l'un des éléments les plus décourageants pour une prise en compte ambitieuse et durable du sport à l'Université.

L'initiative prise par la DPD en vue d'établir un état des lieux des équipements a été bien accueillie. Enquête sur l'état et l'usage des équipements sportifs, sur leur proximité par rapport aux établissements universitaires, sur les conditions de leur entretien et de leur maintenance, cette démarche sera conduite auprès des établissements par voie électronique à partir de janvier 2001.

III. Le financement du sport universitaire

Le débat a porté sur les sources de financement, sur le montant nécessaire et sur le coût du service offert.

Quatre sources de financement ont été identifiées : l'Etat, les universités, les étudiants et les apports extérieurs.

Le constat général porte sur l'insuffisance des moyens financiers réunis et l'apport inégal des parties prenantes. La part de l'Etat apparaît comme notoirement insuffisante, inapte à couvrir les coûts qu'engendrerait une réponse satisfaisante aux aspirations des étudiants en matière de pratique sportive. Ces aspirations concernent, en effet, 60 à 70 % des étudiants, alors que seuls 20 % de l'effectif pratiquent réellement le sport. Même à cette échelle, les universités doivent alimenter fortement le budget du sport et recourent souvent à des contributions étudiantes. Ces contributions, parfois contestées, semblent toutefois absolument nécessaires à la production même du service demandé.

Une solution consiste à intégrer les pratiques sportives dans les validations prises en compte dans le cursus universitaire. Deux difficultés apparaissent cependant, la résistance de certains corps enseignants d'une part, le coût réel de la pratique sportive d'autre part. En effet, quel que soit son statut, ce coût réel doit être assuré à hauteur du nombre d'étudiants qui pratiquent.

L'évaluation du coût du service offert aux étudiants a été discuté. Ce service s'intègre-t-il aux missions fondamentales de l'Université ou représente-t-il un plus par rapport au périmètre de responsabilité de l'établissement ? Faut-il évaluer ce coût sur la base des effectifs pratiquant actuellement ou ajuster son estimation à la demande non satisfaite ?

Dans tous les cas, l'inscription du sport dans les projets d'établissement est préconisée, afin d'obtenir des financements supplémentaires dans le cadre du contrat quadriennal, mais aussi comme instrument de déclaration politique en faveur du sport à l'Université. L'énoncé d'une telle volonté politique apparaît en effet comme la condition indispensable pour réunir les financements nécessaires au fonctionnement du sport universitaire.

En effet, il apparaît clairement que les étudiants acceptent d'apporter une contribution étudiante à la pratique du sport, à condition que celle-ci s'inscrive dans une démarche solidaire – pas d'exclusion des étudiants moins favorisés – et que la pratique sportive puisse correspondre à une prestation d'une réelle qualité.

Synthèse et conclusions de la journée

Ernest GIBERT, Vice-Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Étudiant

Tout d'abord, je souhaiterais préciser que j'ai été impressionné par la qualité des rapporteurs étudiants, qui, tous, ont joué le jeu. Je remercie aussi les trois présidents d'ateliers ainsi que Michel Laurent. Aujourd'hui, nous avons ainsi pu passer en revue toutes les questions dans un état d'esprit constructif d'échanges, gage des progrès nécessaires pour que le sport occupe la place qui doit être la sienne.

A considérer simplement les choses, trois constats peuvent être dégagés du travail des ateliers.

I. La volonté de donner au sport toute sa place

La volonté de donner au sport toute sa place est évidente. Le sport universitaire doit être reconnu et sa pratique doit être rendue possible. De plus, il faut chercher à conserver le sentiment de liberté qui lui est associé et lui donner plus de lisibilité. Pour autant, la question de savoir s'il faut le rendre obligatoire ou s'il faut simplement inciter les étudiants à le pratiquer n'est peut-être pas essentielle. Dans l'esprit des participants, la deuxième solution est peut-être la meilleure.

Parallèlement, l'évaluation doit suivre cette reconnaissance. Toutefois, la connaissance de ce qui est fait et de ce qui devrait être fait n'est pas encore suffisante, dans les établissements comme du côté de la tutelle. Néanmoins, les multiples exemples cités constituent une base de départ que nous allons devoir explorer pour donner au sport toute sa place en montrant l'étendue de la palette des possibilités.

Le sport ne doit pas rentrer en concurrence avec les autres disciplines, mais il faut que les étudiants aient le temps de le pratiquer. Sur ce plan, la semestrialisation est un facteur sérieux de complexité et pas seulement pour l'organisation des pratiques sportives.

Il faut laisser au sport quelques degrés de liberté. Car, il ne faut pas demander à tout le monde de faire la même chose. Les étudiants doivent pouvoir choisir la nature et la forme des pratiques.

Enfin, le sport manque de lisibilité à l'Université. Chacun présente, pour son compte et à sa manière, ce qu'il offre. Il serait bon qu'un point d'ancrage des pratiques du sport dans l'université soit créé, un guichet central, en quelque sorte.

II. Le sport vaut plus que le sport

Le sport tient une place majeure en matière d'intégration, même si bien des efforts sont à faire en direction de publics spécifiques, comme les étudiants handicapés ou comme les étudiants étrangers dont la demande présente des particularités.

Le sport est aussi un support de convivialité. De nouvelles formes d'expression ou de pratiques émergent. Il ne faut pas les empêcher de se développer.

Le sport est le moyen d'impliquer les étudiants à la vie de l'Université. En associant les forces des étudiants et des enseignants, il est probable que nous pourrions tirer un meilleur profit des richesses que recèle la communauté universitaire. Ainsi, le sport doit-il pouvoir se développer dans des espaces de proximité et s'accompagner d'équipements adéquats.

Enfin, le sport vaut plus que le sport parce qu'il permet d'établir un lien naturel avec la cité. Pour valoriser cette idée, il faut plus de soutien. Nous devons être aussi en mesure d'offrir plus de capacités d'initiatives aux étudiants, en leur donnant plus de responsabilités.

III. Les moyens sont insuffisants

Tous les propos tenus sur le thème des moyens expriment une position courageuse et sans des sources de financement éventuelles. La diversité des positions reflète souvent celle des ambiguïtés. En effet, les moyens nécessaires sont insuffisants, manifestement. Nous devons donc être plus convaincants pour obtenir des moyens plus importants.

Par le biais de la mutualisation et/ou d'une externalisation partielle, nous pourrions faire sans doute plus et mieux. En ce qui concerne les moyens humains, manifestement insuffisants, l'université peut faire appel aux étudiants : ils ne peuvent pas se substituer aux enseignants, mais ceux qui ont des compétences particulières pourraient être très utiles à ce niveau. Ce potentiel est aussi présent dans les UFR STAPS.

Quant à la dimension financière, tous les éléments du problème ont été clairement posés, avec pudeur d'ailleurs comme pour les *droits sportifs*. Il serait important de réfléchir à cette question pour identifier les situations. C'est du moins le constat que je fais de nos réflexions. Il serait, sur ce point comme sur quelques autres, peut-être bon que les deux ministères : de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports établissent des liens plus étroits.

Aujourd'hui, nous avons atteint nos objectifs : cette journée était particulière, puisqu'elle était consacrée à l'échange et à la réflexion. Elle doit maintenant être suivie d'actions.

Michel POUCHAIN, Président de la Commission des Questions Sociales et Vie de l'Étudiant et Président de l'Université Paris 13

Les Présidents d'université pensent que le sport doit être partie intégrante de la politique des établissements ; il fédère et conditionne l'amélioration des chances de réussite des étudiants. Si la mutualisation est essentielle, elle doit s'accompagner de moyens et de soutiens supplémentaires.

Cette journée, nous a permis d'approfondir notre réflexion sur l'état du sport à l'Université, de nous impliquer dans sa politique de développement, politique qui peut à la fois garantir son avenir et assurer sa survie. Les conclusions qui nous ont été apportées grâce aux travaux des ateliers, pour chacun des grands thèmes abordés, seront proposées sous la forme d'un texte d'orientation qui définira les positions de la Conférence des Présidents d'université dans le domaine du sport universitaire.

Remerciements

La Conférence des Présidents d'Université remercie :

- *l'ensemble des intervenants pour la richesse de leur contribution aux débats,*
- *les organisations nationales étudiantes qui ont contribué à l'élaboration du programme et à l'animation de cette rencontre,*
- *le CNOUS,*
- *le CROUS de Paris, en particulier François Bonaccorsi et Ghislaine Conderc,*
- *le secrétariat des chargés de mission, en particulier, Eliane Kantzer, Géraldine Becquet, Claire Sourbès pour leur aide précieuse et leur soutien constant,*
- *les équipes techniques de l'AMUE,*
- *Ernest Gibert, Michel Pouchain, les membres de la Commission Vie de l'Etudiant et Questions sociales et leur chargée de mission Martine Picon.*